

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE  
SEANCE DU 22/02/2021  
*DELIBERATION N°2022-07 DU COMITE SYNDICAL*  
AVENANT N° 7 AU CONTRAT DSP ENTRE LA SPL BFC NUMERIQUE  
ET NIEVRE NUMERIQUE

Fabien Bazin,( Visio)  
Bruno Millière,  
Jean-Luc Vieren,  
Antoine Audoin Maggiar, (Visio)  
Yves Ribet,  
Patrice Joly,(Visio)  
Jean-Luc Gauthier (CCAN),  
Bertrand Couturier,

Martine GAUDIN,  
Jean-Luc GAUTHIER (Moulins  
Communauté),  
Thierry GUYOT,  
Jérôme MALUS,  
Franck MICHOT,  
David VERRON

Pouvoirs :

Jean-Charles ROCHARD donne pouvoir à David VERRON

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc Gauthier  
(Moulins Communauté).

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

:-:-:-:-:-:-:-:-

Cadre de référence

- + Vu la décision du conseil d'administration du 7 décembre 2021 de la SPL BFC numérique,
- + Vu le projet d'avenant transmis par la SPL BFC Numérique,
- + Vu les dispositions de l'article L. 3135-1 et des articles R. 3135-1 et suivants du code de la commande publique régissant la modification des contrats de concession.
- + Vu le rapport N°7.



## APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- ✚ De prendre acte du projet d'avenant n° 7 qui l'annexe n° 10 du contrat de DSP et introduit une annexe 29 au contrat de DSP
- ✚ D'autoriser Monsieur le Président de Nièvre Numérique à signer le dit avenant, les annexes concernées et tous les autres documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### ADOPTE :

Nombre de voix pour : 15 dont

1 pouvoir

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION  
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT  
DU COMITE SYNDICAL

Le Président  
du Syndicat mbo  
Fabien BAZIN